Mobilités

Partager la rue pour la sécurité de tous

En circulation, la loi du plus fort n'est jamais la meilleure et la sécurité a toujours la priorité. La métropole change. La manière de se déplacer de celles et ceux qui font vivre le territoire aussi. Le tout-voiture laisse progressivement la place aux mobilités actives et durables, moins polluantes. Quelques bonnes pratiques pour un meilleur partage de l'espace public entre les différents usages.



Respectez les feux. Le tram est toujours prioritaire.







À trottinette électrique, trottoirs interdits!

Il faut avoir plus de 14 ans pour conduire une trottinette électrique, qui ne peut transporter qu'une seule personne. La circulation sur les trottoirs est interdite, tout comme le débridage de l'engin.





En voiture, à moto, pistes cyclables interdites.

Un guide du partage de la rue de 48 pages est édité par la collectivité pour mieux faire connaître les bonnes pratiques et les ègles en vigueur dans les par la loi (aire piétonne, zone 30...). Protéger les usagers les plus vulnérables permet d'améliorer l'espace public pour tous. <u>À retrouver</u> sur montpellier3m.fr





ÉCO'systèmes En route vers la transition écologique

Partager la rue pour la sécurité de tous ZÉRO DÉCHET p. 30-33

et solidaire

MOBILITÉ p. 28-29

EN, AIRE

PIETONNE,

EST ROI!

LE PIETON

Une nouvelle filière de valorisation énergétique

Un nouveau moyen de valoriser nos déchets en énergie

Face à l'impact économique et écologique grandissant de l'exportation des déchets de la métropole, leur traitement doit être repensé. Le renouvellement de la délégation de service public de l'usine Ametyst, voté le 2 avril en conseil de Métropole, est l'occasion de transformer en partie cet équipement. René Revol, nouveau vice-président délégué à la réduction, au traitement et à la valorisation des déchets, détaille la nouvelle filière de valorisation énergétique des déchets grâce aux combustibles solides de récupération (CSR).

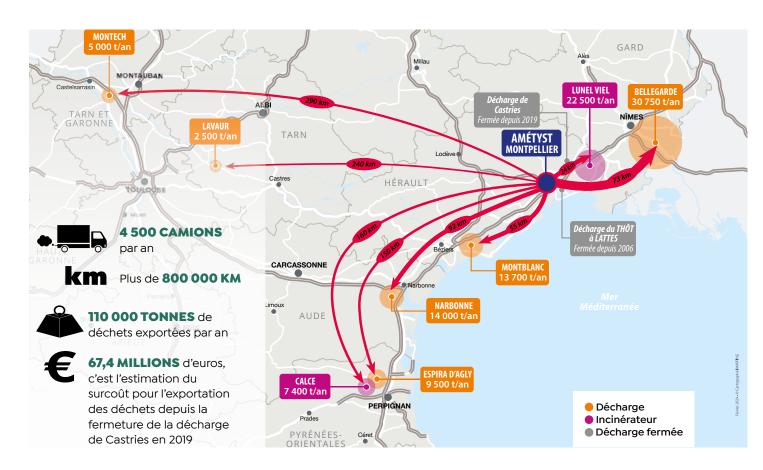


Pourquoi faut-il changer une partie du process du traitement des déchets de la Métropole?

René Revol: Une politique de réduction massive des déchets est vitale pour le territoire. Nous devons réduire le bilan carbone lié à cette compétence. Aujourd'hui, afin d'acheminer nos déchets en stockage ultime ou en incinération (voir carte page ci-contre), ce ne sont pas moins de 4 500 trajets de poids lourds pour un total de 800 000 km par an qui circulent sur les routes. Nous devons aussi maîtriser le coût toujours à la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et garantir dans le temps à la Métropole la capacité à traiter de manière autonome, vertueuse et indépendante les déchets qu'elle produit. Tout cela avec une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) applicable à nos déchets qui ne cesse d'augmenter. Pour cela, la Métropole a voté, en conseil le 2 avril, le renouvellement de la délégation de service public de l'usine Ametyst qui prend fin le 31 décembre 2024. Ce renouvellement s'inscrit également dans un nouveau contexte réglementaire en matière de traitement des déchets.

En quoi la réglementation sur le traitement des déchets a-t-elle évolué ?

Les évolutions du contexte réglementaire nous poussent à repenser la valorisation d'une partie de nos déchets (bacs gris, refus de Demeter, encombrants...) afin de les transformer en énergie. D'ici 2027, le compost des ordures ménagères issu des bacs gris, actuellement produit à Ametyst, ne pourra plus être utilisé en agriculture. De plus, nous devons suivre le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires - SRADDET qui fixe notamment les objectifs et les moyens de réduction des déchets, de recyclage (matière et organique) et de traitement des déchets résiduels. À l'horizon 2031, au moins 70 % des déchets ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation matière devront être valorisés en énergie.



Quelle solution proposez-vous?

Il faut compléter le process d'Ametyst, notamment pour ce qui concerne la partie tri/méthanisation des ordures ménagères, au profit du déploiement sur site d'une filière de préparation et de valorisation de Combustible Solide de Récupération (CSR) d'une capacité de 45 000 tonnes. Elle constituera un élément complémentaire d'une filière complète de traitement des déchets (voir page 32).

66 Un moyen supplémentaire pour produire de la chaleur ??

Quels sont les avantages des CSR?

C'est une nouvelle source d'énergie produite à Ametyst qui alimentera le réseau de chaleur de proximité. Sur le plan social, ce sera un avantage pour les habitants reliés à ce réseau qui bénéficieront de tarifs maîtrisés. Le montant de leurs factures d'énergie ne s'envolera pas en même temps que le cours des énergies fossiles. Être raccordé à un réseau de chaleur public est la solution la plus compétitive en coût global pour le chauffage. L'objectif de la Métropole est de tripler les réseaux de chaleur d'ici 2030, desservant alors quelque cinq millions de m². L'objectif écologique, d'utiliser 80 % d'énergies renouvelables, sera alors atteint.

\uparrow

La création d'une filière CSR couplée à la politique de réduction drastique des déchets va mettre fin à cette situation, où 110 000 tonnes de déchets sont exportées chaque année de la Métropole.

MISSION POUR MIEUX CONNAÎTRE LA FILIÈRE CSR

1er mars 2024:

1^{re} audition (cabinet Antea, A. Langevine, Région Occitanie et de P. Vignaud, Ademe) devant les élus.

7 mars 2024 :

les élus visitent l'usine de CSR Trifyl dans le Tarn.

15 mars 2024:

les élus visitent Ametyst.

21 mars 2024:

2º audition (Pierre Hirtzberger, Syctom, 82 communes en Îlede-France, dont la Ville de Paris, Mickaël Foirest, Com. urbaine du Havre et Florian Bercault, président de l'Agglo de Laval).

CALENDRIER AMETYST

2 avril 2024:

vote en conseil de Métropole du renouvellement de la délégation de service public de l'usine de méthanisation Ametyst.

1^{er} semestre 2024:

création d'un comité de suivi (riverains, associations, élus...).

Juillet 2025:

choix du nouveau délégataire en conseil de Métropole suite à l'élaboration des offres.

2026-29 :

procédures administratives et début des travaux

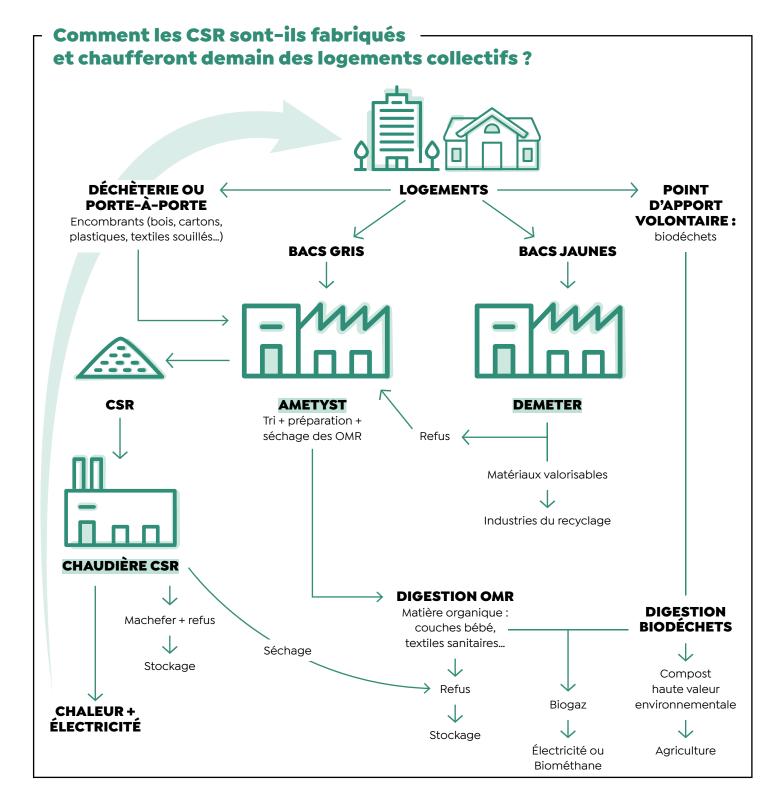
Fin 2029 – début 2030 :

mise en service de la valorisation CSR à Ametyst.

Montpellier Métropole en commun #28 - MAI-JUIN 2024 Le magazine de la Métropole de Montpellier

Les CSR, mode d'emploi

Les combustibles solides de récupération (CSR) sont produits à partir de déchets résiduels non dangereux, après le tri de toutes les matières recyclables de nos poubelles. Cette production locale permet une valorisation énergétique alternative aux énergies fossiles.



Ils valorisent leurs déchets en énergie

Des territoires exploitent la filière CSR – Combustibles solides de récupération – pour transformer leurs poubelles grises et leurs matières issues des déchèteries en énergie. Retour sur expérience du Tarn, à Labessière-Candeil avec l'usine Trifyl, ou en Mayenne, à Laval avec le site de Séché.



Nos déchets sont une ressource

« Le coût du traitement des déchets ne cesse d'augmenter. En tant que service public, notre objectif à Trifyl est de valoriser au maximum les déchets pour contenir la facture de nos concitoyens. Bien sûr, nous privilégions la valorisation matière via le recyclage. Mais pour ce qui ne peut pas l'être, nous avons fait le choix historique de la valorisation énergétique de nos déchets. Ainsi, nous produisons en biogaz l'équivalent de 10 % des besoins en gaz des ménages tarnais. Le résidu des poubelles noires et le tout-venant de nos déchèteries, après extraction des indésirables, sont également transformés en combustible de récupération afin d'alimenter en énergie notre usine et un industriel local. Ce choix répond à trois enjeux : financier en préservant le pouvoir d'achat des contribuables, environnemental en divisant par cinq l'enfouissement, et social avec la création d'emplois locaux.»

Maîtrise des coûts

« À Laval, nous avons un réseau de chaleur alimenté par un combustible spécialement préparé à partir des déchets jusque-là non valorisés, les CSR. Ce réseau alimente principalement des logements collectifs et des bâtiments publics : lycée, hôpital, salle polyvalente... Le réseau alimenté aux CSR est un levier fort de la décarbonation et de la maîtrise des coûts de l'énergie. Sachant que l'alternative à ces déchets qui composent le CSR était l'enfouissement ou l'incinération! Ce que nous souhaitons, c'est étendre notre réseau et en créer un deuxième avec le même procédé. Laval a été précurseur car nous avons eu, en 2017, le premier réseau de chaleur alimenté par un four CSR. En 2023, plus de 88 % de l'énergie est produite à partir d'énergie de récupération. L'autre partie étant du gaz. Nous souhaitons maintenir un taux d'énergies renouvelables et de récupération de 90 % dans le futur plan de développement du réseau. Nous croyons à la puissance de cet outil qui permet d'être énergétiquement indépendant. »



© Ville de Laval